

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <b>10 AOUT 2016</b>	Dossier complet le <b>10 AOUT 2016</b>	N° d'enregistrement <b>FO4416P0062</b>

### 1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la friche EDF/GDF et construction d'un ensemble immobilier sis 2 rue des Romains à Reims (51)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33  6 d)	permis d'aménager pour un projet de construction créant une surface de plancher de 34 000 m <sup>2</sup> , soit plus de 10 000 m <sup>2</sup> et moins de 40 000 m <sup>2</sup> , sur un terrain d'assiette de 15 524 m <sup>2</sup> et sur une commune dotée d'un PLU. création d'une route interne au projet selon l'axe Nord-Sud d'une longueur de 130 mètres, soit inférieure à 3 km.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet d'aménagement qui a été mis à l'étude propose la viabilisation d'une dizaine de parcelles tournées autour d'un jardin central et la création d'une voie nouvelle Nord-Sud venant offrir une perméabilité supplémentaire au quartier. Le permis d'aménager concerne la création d'une dizaine de lots destinés à l'accueil d'habitat, d'activités, d'équipements ou de services. Les bâtiments seront réalisés sur un ou deux niveau de sous-sol à usage de parking. L'opération présente une surface au plancher d'environ 34 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 15 524 m<sup>2</sup>. L'emprise du terrain s'inscrit:

- au Nord de la gare ferroviaire de Reims
- au Sud-Ouest du Lycée Franklin Roosevelt et du musée de la reddition

plancher 34000 m<sup>2</sup>  
assiette 15000 m<sup>2</sup>  
= 1,5 hectare

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est la réhabilitation de l'ancienne friche EDF/GDF en habitations, activités, équipement public ou service dans un quartier déjà à forte dominance résidentielle. Cet objectif est conforme aux orientations d'urbanisme définies par la ville de Reims dans ce secteur, à savoir la reconquête des friches industrielles. Par ailleurs, la proximité du site avec certains axes structurants du secteur (Gare de Reims, avenue de Laon) fait de ce site une opportunité foncière.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit la création d'immeubles d'une surface de plancher totale d'environ 34 000 m<sup>2</sup>.

La réalisation du chantier nécessitera :

- la démolition des bâtiments/infrastructures existants,
- des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la gestion des terres excavées (dont la gestion des terres polluées identifiées), la mise en place de l'assainissement, la mise en œuvre des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la phase de construction des bâtiments résidentiels projetés (gros-œuvre et finitions),
- l'aménagement des espaces extérieurs: création de la voirie, des zones de stationnement, des espaces verts, des cheminements piétons....

Les travaux sont prévus pour le second semestre 2017.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la création d'un ensemble résidentiel comprenant plusieurs bâtiments agencés autour d'un parc végétalisé. L'usage principal est donc un usage résidentiel. Selon leurs destinations, les bâtiments comporteront un ou deux niveaux à usage de parking totalisant près de 360 places de parking en sous-sol ou rez-de-chaussée (ce qui représenterait un excédent de places par rapport au minimum défini dans le PLU). Les espaces extérieurs comportent un jardin central et une rue selon l'axe Nord-Sud. L'accès aux différents bâtiments pourra se faire

par la rue des Romains, la rue Edouard Mignot, la rue des Docks Rémois ou la rue nouvellement créée.

L'assainissement pluvial du projet sera gérée préférentiellement à la parcelle conformément au PLU. Les eaux usées seront collectées dans le réseau de la ville.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de délivrance du Permis d'Aménager [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau [art 210-1 du Code de l'environnement]

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R.122-3 code de l'environnement) pour le permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie globale du terrain	15 524 m <sup>2</sup>
dont emprise extérieure publique	3 400 m <sup>2</sup>
surface de plancher créée	34 000 m <sup>2</sup>
longueur de voirie créée	130 m environ
gararit des bâtiments	R+3 à R+5
niveau de sous-sol	1 ou 2

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

2 rue des Romains à Reims (51)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 01 ' 23 " 0 E Lat. 49 ° 15 ' 41 " 3 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols : site tertiaire inoccupé, libéré par EDF depuis mars 2016. Le site est clôturé et comprend des bâtiments de bureaux désaffectés ainsi que des zones de stationnement extérieures.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La révision du SCOT de la région urbaine de Reims a été arrêtée le 30/04/2016.  
Plan Local d'Urbanisme de REIMS approuvé le 26/02/2008.  
Le PLU a été modifié en dernier lieu le 17/12/2015.  
Le zonage réglementaire observé au droit des emprises aménageables correspond aux zones UCd (vocations d'habitats, d'activités, d'équipements et de services - zone de reconquête de friche industrielle), UCb (zone aux portes du centre historique) et UFb1 (zone de préservation des caractéristiques morphologiques des quartiers, îlots de taille moyenne).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit pour l'agglomération de Reims - période 2013-2018 Arrêté préfectoral concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Reims du 24/07/2001

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels pour l'aléa "effondrement de cavités souterraines" approuvé le 16/05/1991
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ancienne usine à gaz de Reims : production de gaz de ville Des diagnostics environnementaux ont été réalisés sur le site, ils mettent en évidence une pollution des sols par des hydrocarbures, HAP, BTEX et cyanures. Suite au plan de gestion, le traitement prévu des terres polluées est la désorption thermique hors site et l'évacuation des terres vers des filières de traitement adaptées.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux de l'Albien (code national 03001)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable. Les ouvrages les plus proches du site sont ceux de Tingueux à 3km et du champs captants de Couraux et Fléchambaut à 3,5 km.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à plus de 5 km du site d'étude
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- monument historique: salle de reddition du 7/05/1945 à 220 m au nord-est - site classé: promenades de Reims à 270 m au sud-est - UNESCO: cathédrale de Reims à 1 km au sud-est

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement dans les nappes souterraines. En phase chantier, au vu de la profondeur de la nappe la plus proche (6-7 m), les opérations de terrassement et notamment pour la création du niveau de sous-sol ne devraient pas atteindre la nappe.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres polluées du site seront excavées et évacuées pour traitement hors site ou vers des filières adaptées (rapport BURGEAP RSSPIF05365-02 d'avril 2016). Au total 10 260 m <sup>3</sup> de terres (or îlot I non évalué) seront évacuées avant le démarrage du projet. Les excédents potentiels liés à la réalisation des parkings souterrains et aux fondations seront utilisés au maximum sur site pour remblayer en fonction des besoins les zones de terres polluées qui auront été évacuées.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins du projet et la mise en conformité sanitaire, des terrassements auront lieu sur le site et des apports, extérieurs au site, de terres saines seront effectués.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel est déjà urbanisé et est inscrit dans une zone urbaine où la richesse écologique n'est pas remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à influencer : - les effondrements de cavités souterraines, - les zones à dominante humide, - la zone de répartition des eaux .

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain concerné par le projet est aujourd'hui anthropisé. Quelques plantations seront toutefois arasées afin de réaliser le programme de construction.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone d'aléa "effondrement de terrains" (PPRn de Reims approuvé le 16/05/1991)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse des risques résiduels a été entreprise et à montrer qu'avec les mesures de gestion et les dispositions constructives retenues pour le projet (recouvrement des espaces extérieurs par de la terre d'apport saine, de l'enrobé ou une dalle), il n'y pas de dépassement des seuils de risques inacceptables tels que définis par la politique nationale de gestion des sites pollués et l'état environnemental du site est compatible avec le projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, des bruits seront générés par les engins de chantier pour l'excavation et l'évacuation des terres polluées, le terrassement puis la construction des bâtiments. Durant la phase d'exploitation, le projet n'est pas source de bruit. Le trafic généré par les nouvelles constructions restera faible au regard des surfaces de plancher et de la proximité des transports en commun (gare). D'après le plan de prévention du bruit pour l'agglomération de Reims - période 2013-2018, le site du projet est inscrit dans un secteur dont le
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux d'excavation des terres, des odeurs sont susceptibles d'être ressenties au droit de certaines zones fortement impactées. Ces terrassements pourront néanmoins être réalisés sous une tente de confinement munie d'un système d'extraction de l'air, ce qui limitera les nuisances olfactives. Durant la phase d'exploitation, le projet n'est pas source de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consiste en la création d'un complexe de logements, bureaux, commerces et services.</p> <p>Il crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage des bâtiments et dans une moindres mesures des espaces publics aux abords), qui n'existent pas aujourd'hui sur site.</p> <p>Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas le contexte local de ce secteur.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES),</li> <li>- émissions liées au trafic généré et induit.</li> </ul> <p>A noter toutefois qu'au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, les émissions semblent négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation des terres polluées vers les filières adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, les habitations généreront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des eaux usées qui seront acheminées vers le réseau de la ville</li> <li>- des déchets de type "ordures ménagères et assimilées".</li> </ul>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des sites internet de la DREAL Alsace-Champagne-Ardenne et du CGEDD a permis de définir les projets pour lesquels ont été rendus un avis (avis de l'autorité environnementale sur les études d'impact et les études au cas par cas) et qui, de fait, devraient entrer en phase "travaux" dans les prochaines années, avec des éventualités de concomitance avec le projet immobilier prévu sur le site :

- aménagement d'un parc d'activités économiques à Bétheny - année 2015
- forage d'eau industrielle pour la STEP de Reims Métropole à St-Brice-Courcelles - année 2014
- création de la ZAC "Cerray/St Leonard" Reims Métropole - année 2014
- aménagement du terrain d'honneur du stade Louis Blériot à Bétheny - année 2014
- construction du musée des beaux arts à Reims - année 2013
- défrichage dans le cadre du projet AZHUREY à Merfy et St Thierry - année 2013
- construction d'un ensemble immobilier rue des capucins et rue du Moulin à Reims - année 2013
- construction du projet AGORA à Reims - année 2013
- aménagement de la liaison routière bld des Belges et rue Léon Faucher à Reims - année 2012
- SAGE "Aisne Vesle Suipe" Reims Métropole - année 2012

Bien qu'il existe plusieurs projets identifiés sur le territoire, ces derniers sont relativement distants du site à l'étude et aucun cumul d'impact n'est pressenti à ce jour. Cependant, un projet n'est pas mentionné ci-dessus, à savoir celui du projet Reims Grand Centre (pas d'avis retrouvé à la consultation des sites de la DREAL et du CGEDD), prévu à 400 m environ à l'Est. Ce dernier prévoit la création d'équipements publics et de fait, renforcera également l'attractivité du quartier. La phase chantier, si elle s'avère concomitante ou postérieure à celle du projet étudié, devra faire l'objet d'une gestion adaptée afin d'en réduire le cumul des nuisances.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet immobilier au droit de l'ancienne usine à gaz à Reims seront ponctuels et de faible ampleur. Les principaux dérangements apparaîtront en phase chantier, sur un site qui est cependant déjà sensible en termes de génération de nuisances (présence d'infrastructures ferroviaires à proximité, d'axes routiers et zone urbaine).

De plus, le Maître d'Ouvrage s'engage d'ores et déjà à mener :

- Une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales à l'échelle des emprises,
- La mise en place des mesures de gestion définies dans le plan de gestion des terres polluées suite aux diagnostics environnementaux réalisés,
- Une limitation de pollutions nouvelles durant les phases de travaux par une gestion adéquate.

Au vue de ces éléments et des engagement du Maître d'Ouvrage, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Reims

le,

9 août 2016

Signature



95, bd du Général Leclerc  
CS 20029  
51723 REIMS CEDEX  
Tél 03 26 97 73 08

**Hervé RENARD**

**Directeur Général**